



ADADF49
Association Départementale
pour l'Accueil Familial
du Maine et Loire

L'ACCUEIL FAMILIAL
Un vrai métier

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association ADADF49
en date du 19 janvier 2016

Présents :

- Mr Blond, Président
- Mme Pineau, trésorière
- Mme Soiyai, secrétaire
- Mme Barré, membre du Conseil d'administration
- Mme Taveau, membre du Conseil d'Administration
- Mr Redureau, membre du Conseil d'Administration
- Mme Blond, membre du Conseil d'Administration
- Mme Varron, membre
- Mme Benoit et Mr Bardet, membres
- Mme Leclerc, membre
- Mr Janière, accueillant familial

Invités :

- Mme Provot, Présidente de Famidac
- Mr Dupont, directeur de l'AAPAI
- Mr Boucher, Maire de Brain sur Allonnes

Excusés :

- 5 adhérents qui ont donné pouvoir à 5 membres actifs
- 3 adhérents
- 2 accueillants non adhérents

Ordre du jour :

- mot d'accueil du Président
- rapport d'activités
- rapport financier
- attente des adhérents
- appel de candidatures et vote du Conseil d'Administration
- questions diverses
- verre de l'amitié

Président : Yves BLOND, 7 chemin du Sautereau 49410 LE MESNIL EN VALLEE
Téléphone : 02.41.78.91.19
Courriel : contact@adaf49.fr

Mot d'accueil du Président :

Bonjour à tous et Bienvenue pour notre 2ème Assemblée Générale de ADAF49

En ce début d'année, je vous présente en mon nom et au nom de l'association nos meilleurs voeux à vous, à vos proches, à vos accueillis et que cette nouvelle année vous apporte bonheur et santé

Pour commencer nous remercions la municipalité de Brain sur Allonnes qui a mis gracieusement cette salle à notre disposition.

Mr Boucher (le Maire) présente rapidement sa commune et nous fait part de son intérêt pour notre association et souligne qu'il apprécie le fait que nous nous rendons disponible et mobile sur tout le Département, en précisant qu'il est important de préserver la proximité en se déplaçant dans les petites communes pour venir au devant des habitants.

Nous remercions Mr DUPONT qui se présente rapidement à l'assemblée et avance aussi l'intérêt qu'il porte à notre association et combien notre collaboration lui paraît importante. Nous pouvons redemander une subvention au Fond de Dotation.

Nous remercions très sincèrement Mme Marie PROVOT présidente de FAMIDAC d'être parmi nous et qui interviendra au cours de notre Assemblée Générale pour nous parler de leurs travaux et des avancées obtenues auprès de nos instances gouvernementales dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le Président relate l'activité importante de notre 1ère année d'existence pour rencontrer les accueillants familiaux, les organismes et structures pour faire connaître le métier et l'association, mais également la mise en place du site Internet. Avec toutes ces démarches, nous avons aujourd'hui des retours positifs. Il rappelle que le but de l'association est de fédérer un maximum d'accueillants familiaux pour être reconnu, être force de proposition et de dialogue auprès de nos instances. Il fait part de la situation des accueillants familiaux dans le département :

78 Accueillants familiaux

149 places d'accueil dont :

	Permanent		Temporaire	12
Personnes âgées	137			1
Personnes handicapées	14			4
Personnes âgées/handicapées	35			7
	88			

Il rappelle également toute la difficulté, des familles et des organismes, à trouver un accueillant familial, et demande à chacun de prévenir le service Soutien des acteurs à domicile (Mme BAZILE) de leur disponibilité et de prévenir l'association qui reçoit des appels et pourrait orienter les familles dans leurs recherches

Le Président rappelle le fonctionnement de l'association pour les lettres aux adhérents, les comptes rendus, les informations diverses et les invitations aux manifestations.

Président : Yves BLOND, 7 chemin du Sautereau 49410 LE MESNIL EN VALLEE

Téléphone : 02.41.78.91.19

Courriel : contact@adaf49.fr

Il renouvelle l'intérêt que l'association peut apporter pour les rencontres afin d'échanger sur notre métier, l'importance de mieux se connaître et de rester à l'écoute des accueillants familiaux.

Rapport d'activités :

Valérie présente le rapport d'activité :

Cette année nous avons fait 4 pique-niques :

- à Vritz
- à Chateauneuf sur Sarthe
- à Mouliherne
- au parc du Hutreau à St Gemmes sur loire

En juillet, nous avons fait une sortie au Zoo de Doué la Fontaine.

Nous avons été sollicité par le Clic de Segré pour participer au Forum qui a eu lieu au mois d'octobre.

A l'approche de l'hiver, nous avons commencé à nous retrouver pour des après-midi jeux, le 1er était au Mesnil et nous avons clôturé l'année par un goûter de Noël en partenariat avec la Maison Départementale des Solidarités de Beaupréau.

Point rapide sur les appels 2015 :

Nous avons eu des appels pour de l'accueil permanent ou temporaire.

- 10 appels des tuteurs (Udaf, Atadem, tuteurs privés,...)
- 13 appels de famille (père, frère ou soeur, fille, fils, même cousin, ...)
- 6 appels d'établissement (Esat, Foyer d'hébergement, Aapai,...)

Tous les appels ont été examinés avec attention et ont été redirigés vers des adhérents en attente de placement et qui nous avaient fait part de leur disponibilité.

Une dizaine de personnes ont dû nous contacter pour connaître mieux ce métier. Plusieurs sont déjà dans l'accueil d'enfant (ASE), d'autres en reconversion totale...

Rapport financier :

Maryline(Trésorière) présente le bilan financier 2015 qui ressort avec un solde positif de 1132 €

Les ressources proviennent des cotisations : 23 adhérents pour 482 € pour 2015 et les cotisations reçues pour 2016 pour 66 €.

Les subventions reçues en 2015 pour 900 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 106 €.

Les dépenses effectuées correspondant aux subventions s'élèvent à 570 € dont 500 € pour la mise en place du site Internet.

Le Président précise que le montant des subventions qui a été accordé pour des projets précis sera utilisé ultérieurement lorsque les projets seront effectués

Président : Yves BLOND, 7 chemin du Sautereau 49410 LE MESNIL EN VALLEE

Téléphone : 02.41.78.91.19

Courriel : contact@adaf49.fr

Maryline présente ensuite la prévision pour 2016. Le budget est positionné à l'équilibre. Le montant des cotisations est prévu sur la base de 18 adhérents pour 426 € (inclus les 66 € reçus en 2015).

Les dépenses de fonctionnement prévues sont de 779 €.

Sur les subventions obtenues, il reste 720 € de dépenses à réaliser.

Aucune remarque n'est formulée.

Les comptes 2015 et prévisionnels 2016 présentés sont acceptés à l'unanimité

Marie Provost présente les avancées obtenues lors des travaux dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement avec notamment le paiement des accueillants par Cesu et précise que l'enregistrement en ligne a encore des ratés, le règlement des remplaçants n'est pas encore prévu dans la déclaration. L'employeur peut régler par chèque, virement ou chèque Cesu.

Marie nous précise que, pour un agrément de couple, il peut désormais, être accepté, l'accueil de 4 personnes, si les 3^e et 4^e accueillis sont un couple, et sous réserve de la dérogation du Conseil Départemental, (Rappel : pour l'accueil d'un couple, la chambre doit faire au moins 16m²).

Marie précise combien il est important d'adhérer à une association Départementale d'accueillants

Marie nous fait part d'un nombre croissant d'accueil sauvage (jusqu'à 11 accueils alors que la loi nous autorise 3 maxi) qui nuit à la profession.

Marie nous fait part du choix de FAMIDAC de retenir le Maine et Loire pour l'organisation de leur Assemblée Générale, cette année ou l'année prochaine. Nous devons chercher un site qui peut héberger et restaurer une soixantaine de personnes.

Attente des adhérents :

Les adhérents présents ne se sont pas exprimés sur leurs attentes.

Appel de candidature et élection du C.Administration

2 sortants : Valérie Taveau, démissionnaire et Valérie Soiyai, sortante rééligible

Delphine His se présente pour intégrer le CA, elle a été élue à l'unanimité à main levée, Valérie Soiyai a été réélue.

La cotisation 2017 a été votée à l'unanimité et à main levée pour rester à 24€.

Marie fait un aparté et précise que la cotisation n'est vraiment pas élevée mais nous suggère de proposer un paiement en plusieurs fois.

Questions diverses :

Mr Dupont propose que nous nous allions ensemble, afin de faire connaître le métier et participer à des tables rondes.

Comment justifier, lors d'un contrôle routier, de l'accueil d'une tierce personne ? La réponse est, soit l'attestation d'assurance (annexe 3 du contrat d'accueil) s'il est noté le nom des personnes accueillies, sinon la copie de notre agrément.

Pourquoi pour un agrément de couple on ne peut pas accueillir plus de 3 personnes ? C'est la loi. On a eu une avancée, on peut accueillir 4 personnes si il y a un couple parmi les accueillies.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été évoqués, le Président lève la séance à 16h15. Il nous invite à partager le verre de l'amitié.

Pour le Président,

la secrétaire,

Valérie SOIYAI